



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2010-0341 - NORONCE
dossier lié n° 2060131

Maisons-Alfort, le 11 Février 2010

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
NORONCE, identique à GENOXONE ZX E

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par AGRIPHAR SA, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation NORONCE.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence GENOXONE ZX E, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2060131, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour NORONCE est bien strictement identique à celle déclarée pour GENOXONE ZX E ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation NORONCE, présentée par AGRIPHAR SA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit GENOXONE ZX E.

Marc MORTUREUX